



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires**

Service Eau et Biodiversité  
Unité Nature Forêt

**COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 SOLOGNE  
COMPTE RENDU DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

La réunion du comité de pilotage Natura 2000 fusionné ZSC SOLOGNE et ZPS ETANGS DE SOLOGNE s'est tenue lundi 17 octobre 2022 à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher sous la Présidence de M. Patrice FRANÇOIS, directeur départemental des territoires adjoint et de M. François D'ESPINAY-ST-LUC, vice-président de la Communauté de Communes SOLOGNE DES ETANGS et Président du Comité de Pilotage Natura 2000 SOLOGNE.

Cette réunion s'est tenue pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence.

**PERSONNES PRESENTES EN SALLE :**

**➤ ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT**

|                   |                                                                                    |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrice FRANÇOIS  | directeur départemental des territoires adjoint,                                   |
| Olivier POITE     | adjoint au chef du service eau et biodiversité - DDT 41,                           |
| Célia DORE        | cheffe de l'unité nature forêt - DDT 41,                                           |
| Frédérique RENAUD | secrétaire de l'unité nature forêt - DDT 41                                        |
| Sébastien COLAS   | chef d'unité gestion des espaces naturels et CITES – DREAL<br>Centre-Val de Loire, |
| Christophe BACH   | animateur Natura 2000 SOLOGNE, centre régional de la propriété<br>forestière.      |

**➤ COLLECTIVITES TERRITORIALES**

|                           |                                                                                                           |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| François D'ESPINAY-ST-LUC | Vice-Président de la Communauté de Communes de la<br>Sologne des Etangs, Président du Comité de pilotage, |
| Virginie VERNERET         | Conseillère départementale 41,                                                                            |
| Nicolas CHEVALIER         | Conseil départemental 45,                                                                                 |
| Jean-Luc BOURDILLON       | 4ème adjoint - Mairie de Soings-en-Sologne,                                                               |
| Thierry GAGNARD           | 1 <sup>er</sup> adjoint – Mairie de Vouzon,                                                               |
| Patrice DUCHET            | Maire de Tour-en-Sologne,                                                                                 |
| Gilles PERRIN             | Conseiller municipal - Mairie de St-Laurent-Nouan,                                                        |
| Jacky CHAMPEAUX           | 1 <sup>er</sup> adjoint – mairie de Fresnes.                                                              |

**➤ ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE**

|                  |                                      |
|------------------|--------------------------------------|
| Julie LEBRASSEUR | Conservatoire d'Espaces Naturels 41, |
|------------------|--------------------------------------|

➤ **ACTEURS LOCAUX**

|                      |                                                                                                                                                     |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Serge BOURDAIS       | Technicien à la Fédération départementale des Chasseurs 41,                                                                                         |
| Dominique NORGUET    | Président du Comité central agricole de la Sologne,                                                                                                 |
| Coralie MERILLON     | Animatrice à la Chambre d'Agriculture 41,                                                                                                           |
| François-Xavier RONE | Secrétaire général - FNSEA 41,                                                                                                                      |
| Sophie SIRI          | Responsable départementale - FNSEA 41,                                                                                                              |
| Gilles DE BODARD     | Président du Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale 41 et représentant les syndicats départementaux de la Région-Centre Val de Loire, |
| Roger MAROIS         | Syndicat de la propriété privée rurale 41.                                                                                                          |

**PERSONNES PRESENTES EN VISIO CONFERENCE:**

➤ **ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT**

|                    |                                         |
|--------------------|-----------------------------------------|
| Céline GASTELIER   | DDT 45,                                 |
| Marc DE MARIA      | adjoint au chef de service de l'OFB 41, |
| Bruno RIOTTON-ROUX | technicien à l'OFB 41,                  |

➤ **COLLECTIVITES TERRITORIALES**

|                                                                             |                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Agnès THIBAUT                                                               | Présidente de la Communauté de Communes Sologne des Etangs,  |
| Jacques LAUNAY                                                              | Conseil Départemental 41,                                    |
| Nicolas CHEVALLIER                                                          | Conseil Départemental 45,                                    |
| Claire JOLY                                                                 | Conseil Régional,                                            |
| Jean-Michel DEZELU                                                          | Maire de Souesmes,                                           |
| Jacques MARIER                                                              | Mairie de Pruniers-en-Sologne,                               |
| Emmanuel D'HEROUVILLE                                                       | 1 <sup>er</sup> adjoint - Mairie de Isdes,                   |
| Brigitte GARNIER                                                            | Mairie de Marcilly-en-Villette,                              |
| M. MOUSSIER                                                                 | Syndicat Mixte Interdépartemental du bassin du Cher Sauvage, |
| Alain PAUMAS                                                                | Mairie de Chatillon/Cher,                                    |
| Cédric SABOURDY                                                             | Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestrais,    |
| Stéphanie CHAUMET                                                           | Communauté de communes du Grand Chambord,                    |
| Un représentant de la Sous-Préfecture de Romorantin-Lanthenay,              |                                                              |
| Un représentant du service urbanisme de la commune de Romorantin-Lanthenay. |                                                              |

➤ **ORGANISMES SCIENTIFIQUES, EXPERTS, PERSONNES QUALIFIEES**

|              |                                                      |
|--------------|------------------------------------------------------|
| Damien PUJOL | Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien. |
|--------------|------------------------------------------------------|

➤ **ACTEURS LOCAUX**

|                   |                                                                          |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Philippe AGENY    | Fédération départementale des chasseurs 18,                              |
| Aude BOURON       | Directrice de la Fédération Régionale des Chasseurs Centre-Val de Loire, |
| Murielle DELAHAYE | Chambre d'Agriculture 45,                                                |
| Rodolphe LEROY    | Exploitant agricole à Marcilly en Villette (45)                          |

## **PERSONNES EXCUSEES:**

### **➤ ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT**

Patrick GOUE Représentant de la délégation militaire 45,  
Pauline CHOUCARD Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

### **➤ COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. BRUGERE Conseil départemental 18,  
Marie-Pierre CASSARD Maire de Neuvy/Barangeon,  
Jean-Pierre GUEMON Maire de La Ferté-Beauharnais,  
M. THORIN Maire de Mennetou/Cher,  
Isabelle GASSELIN Maire de La-Ferté-Imbault,  
Anne GABORIT Maire de Ligny-le-Ribault,  
Denis TREMAULT Maire de Menestreau-en-Villette,  
Sarah RICHARD Maire de Villemurlin,  
Antoine LELARGE Maire du Controis-en-Sologne,  
Gilles CHANTIER Maire de Courmemin,  
Dominique BEGUIN Syndicat mixte d'entretien du bassin du beuvron.

### **➤ ACTEURS LOCAUX**

Jean-Michel DUTHOU Vice-Président de la Chambre d'Agriculture 18.

**M. Patrice FRANÇOIS** ouvre la séance et fait l'appel des personnes présentes en présentiel et en visio-conférence. Il remercie les membres présents et donne la parole à M. François D'ESPINAY-ST-LUC.

**M. François D'ESPINAY-ST-LUC**, rappelle le contexte du site Natura 2000 SOLOGNE.

Le site Natura 2000 ZSC SOLOGNE recouvre en totalité la ZPS Etangs de Sologne et comprend 346 000 hectares répartis sur 3 départements (Cher, Loir-et-Cher et Loiret) et 96 communes. 23 habitats ainsi que 32 espèces d'intérêt communautaire y sont recensés.

Il se compose d'une large diversité d'habitats (prairies, étangs et roselières, landes et tourbières, buttes de grès, bois, marais...). Cette diversité est aujourd'hui menacée car les milieux se referment. La prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE) nuit également à ces habitats et aux espèces autochtones. Les EEE recensées sont notamment la grenouille taureau ainsi que la jussie.

En 2019, la communauté de communes « Sologne des étangs » a été désignée pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites de la ZSC SOLOGNE et de la ZPS ETANGS DE SOLOGNE.

La communauté de communes « Sologne des Etangs » a voté lors de son conseil communautaire son désengagement en tant que maître d'ouvrage de l'animation des sites de la ZSC Sologne et de la ZPS Etangs de Sologne à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022. Ceci s'explique par la complexité des procédures et les engagements financiers que la communauté de communes n'est plus en mesure d'assurer malgré les subventions accordées par l'État et l'Union Européenne.

**M. DESPINAY-ST-LUC** explique qu'il laisse ce dossier avec regret, après 6 ans d'investissements qui ont permis d'une part de créer du lien et un climat de confiance avec les différents acteurs (forestiers, chasseurs, agriculteurs), et d'autre part de mener des actions concrètes sur le territoire dans l'objectif de préservation des milieux naturels.

Il rappelle que le coût annuel de l'animation est d'environ 100 000 euros. Cela représente une avance de trésorerie importante pour une petite communauté de communes. Il souhaite accompagner le Conseil Régional dans la gestion décentralisée du dossier Natura 2000 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**M. D'ESPINAY-ST-LUC** indique que le Comité Central Agricole de Sologne (CCAS), a fait le constat que le comité de pilotage est composé d'un trop grand nombre d'instances et souhaite qu'il soit aménagé avec une gouvernance plus restreinte, ce qui permettrait de mieux appréhender les sujets.

En réaction, **Mme Agnès THIBAUT** indique que hormis le problème de trésorerie, c'est notamment la complexité du dossier qui pose souci et par la suite, s'il manque des justificatifs, le temps agent risque d'être financé en dessous du montant engagé et dans ce cas, c'est la communauté de communes qui se voit financer une partie de l'animation.

## **1. Bilan 2019-2022 de l'animation restauration/gestion des milieux (Christophe BACH – CRPF)**

### **cf. présentation 1 jointe**

**Patrick FRANÇOIS** donne ensuite la parole à C. BACH qui présente le bilan des actions 2019-2022 pour la partie de l'animation générale.

**C. BACH**, présente la démarche Natura 2000 SOLOGNE dont l'objectif est la valorisation du patrimoine naturel et la préservation des habitats et des espèces en fonction des actions du DOCOB et du contexte local.

Natura 2000 est un modèle d'accompagnement des territoires pour apporter de la plus-value sur la biodiversité mais surtout de la plus-value pour les activités rurales et le maintien des acteurs sur le terrain et sur le territoire.

L'animation comprend l'accompagnement des acteurs locaux sur les volets cynégétiques, forestiers, piscicoles, le développement des filières économiques locales comme l'éco-tourisme, le pâturage avec des espèces locales telles que la brebis solognote.

Des diagnostics sont réalisés par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) qui permet d'expertiser des milieux naturels pour proposer ensuite des actions en faveur de la biodiversité (5 à 8 propriétés expertisées par an).

L'animation passe aussi par la mise en place de visites conseils avec les propriétaires pour expliquer la démarche Natura 2000, les sensibiliser à la biodiversité présente sur leur propriété, expliquer le volet réglementaire et leur faire connaître les possibilités de contractualisation d'actions visant à entretenir, valoriser et gérer des milieux naturels.

L'animation porte également sur la rédaction de la lettre Natura 2000, l'organisation de réunions locales comprenant une réunion annuelle sur le terrain avec les propriétaires pour les sensibiliser à NATURA 2000 et expliquer les actions entreprises sur le terrain et leur effet sur la biodiversité.

A cela s'ajoute le développement de partenariat et la recherche de nouveaux projets.

L'animateur intervient auprès des étudiants de lycéens et étudiants de l'Université de Tours. Un partenariat a été mis en place avec la maison familiale rurale. Ainsi, une formation pédagogique a été délivrée par l'animateur aux élèves avec en contrepartie la réalisation de travaux de restauration écologique par les élèves.

Quelques exemples de projets ont vu le jour, notamment le projet « abeille et lande » qui met en relation des propriétaires avec des apiculteurs pour maintenir des landes sèches à bruyère. 10 conventions ont été signées entre les propriétaires privés et les apiculteurs. Concernant l'élevage, il est mis en place une gestion par pâturage avec les éleveurs de brebis solognotes pour maintenir des prairies et des landes.

La Fédération départementale des Chasseurs 41 et 45 a répondu à l'appel à projets de l'agence de l'eau concernant la restauration des écosystèmes d'étangs qui consiste à réaliser des actions de coupes et d'arrachages de végétation présentes sur les berges afin de favoriser le développement des espèces concernées par un plan national d'actions telles que le Fluteau nageant et le Butor étoilé.

Le travail d'animation est donc très divers et varié et indispensable pour la reconquête de la biodiversité, le développement touristique et économique du territoire. Le coût annuel de l'animation représente environ 115 000 € TTC (CNPF et Chambre d'Agriculture 41 et 45) financé par la DREAL et le FEADER.

Afin de mettre en œuvre les actions du DOCOB, les propriétaires titulaires de droits réels et personnels peuvent s'engager dans des contrats Natura 2000 ou adhérer à la charte Natura 2000 SOLOGNE.

Le contrat Natura 2000 permet de financer grâce à des aides de la DREAL et du FEADER, des travaux en faveur de l'entretien et de la restauration de milieux naturels.

La charte Natura 2000 permet à ceux qui le souhaitent, propriétaires, exploitants ou usagers, de préserver la faune, la flore et les milieux naturels d'un site Natura 2000 en s'engageant à respecter de bonnes pratiques qui n'engendrent pas de surcoût.

## 2. Bilan 2019-2022 de l'animation agro-environnementale (Coralie MERILLON – CA 41)

### cf. présentation 2 jointe

C. BACH donne ensuite la parole à Coralie MERILLON de la Chambre d'Agriculture 41 pour la présentation de l'animation relative au volet agricole, avec l'appui de Murielle DELAHAYE de la Chambre d'Agriculture 45.

Les points abordés concernent le bilan des MAEC, le concours des prairies ainsi que les outils de détection des prairies (voir présentation jointe).

#### ➤ Les MAEC :

Les MAEC permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont mises en œuvre au sein d'un projet agro-environnemental et climatique.

Les surfaces et linéaires contractualisés doivent être situés dans le périmètre du PAEC et respecter un cahier des charges.

Pour la Sologne, pour les 3 départements, ce PAEC comprend 96 communes et regroupe environ 800 agriculteurs.

Lors de la précédente PAC, 6 mesures ont été mises en place avec l'élaboration de 6 cahiers des charges. 2 types de mesures sont concernés, une à l'échelle de la parcelle, et une à l'échelle de l'exploitation.

Dans un premier temps, il est élaboré un diagnostic écologique par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et dans un second temps, sont mises en place des actions de préservation.

En fonction des mesures, les engagements sont à respecter sur 1 ou 5 années.

➤ **Nouvelle PAC 2023 – 2027 :**

La chambre d'agriculture aura en charge l'élaboration du nouveau PAEC qui détaille les MAEC proposées aux agriculteurs.

3 nouvelles mesures seront ouvertes en 2023. Elles ont été testées et de nouveaux cahiers des charges ont été rédigés.

Une campagne de communication sera organisée afin de sensibiliser les agriculteurs à ces nouvelles mesures. Il s'agit d'inciter les agriculteurs qui étaient déjà engagés en MAEC à poursuivre dans cette démarche mais également à rechercher de nouveaux territoires.

Pour cela, 18 jours d'animation seront nécessaires en 2023.

Une nouvelle mesure concernant la gestion de surfaces herbagères sera mise en place à compter de 2023.

Les MAEC sont co-financées par l'ETAT via la DRAAF dont l'enveloppe à ce jour n'est pas encore déterminée. S'il n'y a pas assez de fonds, il faudra prioriser les exploitations à réengager en 2023.

Pour 2023, 45 exploitations sont concernées. Les prairies d'intérêt communautaire représentent 90 % des surfaces en MAEC.

➤ **Le concours des prairies :**

Ce concours a débuté en mai 2021, avec la prospection des prairies de 4 éleveurs engagés en MAEC gestion extensive.

Les résultats ont eu lieu en février 2022 lors de l'assemblée générale GDA LAMOTTE (président du Jury M. D'ESPINAY-ST-LUC François ainsi que 4 experts) et en mars 2022, au salon de l'agriculture à Paris.

**M. DELAYAHE** de la CA 45 rappelle l'importance de communiquer et sensibiliser les exploitants, sur la contractualisation des MAEC « prairies » dont l'objectif est de lutter contre la fermeture des milieux et maintenir des prairies naturelles d'habitat d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne les prairies déclarées à la PAC, 200 hectares de prairies d'habitat d'intérêt communautaire ont été identifiés par le CBNPB.

La difficulté est de répertorier de nouveaux habitats d'intérêt communautaire.

Afin d'identifier ces nouveaux habitats d'intérêt communautaire, la méthode de prospection par drone a été testée en 2020 et 2021. Plusieurs clichés ont été réalisés.

Cette méthode permettrait de prospecter sur une plus grande surface, de distinguer les prairies porteuses d'intérêt faunistique et floristique pour pouvoir ensuite effectuer des diagnostics terrain.

### **3. Compte rendu des échanges ayant suivi les présentations**

- **Encadrement administratif des survols de propriété privées en drones**

**Mme VERNERET (CD 41)** souhaite savoir si les propriétaires des terrains concernés par le survol ont été prévenus au préalable.

**M. DELAHAYE** répond que seul le vol est déclaré.

**C. BACH** indique qu'à ce jour, le survol en drones permettant de rechercher des habitats potentiels est en phase de test et que les propriétaires en ont eu connaissance. A l'avenir, lorsqu'un survol en drone aura lieu sur un terrain privé, le propriétaire en sera averti.

**D. NORGUET** de la CCAS salut l'investissement de Mme THIBault, de M. D'ESPINAY et des

animateurs qui au fil du temps ont réussi à établir un climat de confiance auprès des acteurs locaux, ce qui a permis de concrétiser des actions en faveur de la biodiversité. Il est donc important de continuer d'impliquer les propriétaires dans toute démarche.

**P. AGENY** indique que le survol en drone en basse altitude est dérangeant pour les animaux et que de plus, si le propriétaire n'est pas prévenu, effectivement cela risque de nuire au climat de confiance qui s'est instauré jusqu'à présent.

Le Conseil Départemental a testé des hauteurs de survol des espaces naturels sensibles et la hauteur de 150 mètres semble correcte.

**P. FRANCOIS** indique que le survol d'un milieu en drone est encadré techniquement et juridiquement, mais il ne faut pas oublier l'aspect éthique très important, notamment l'aspect de confiance entre les acteurs.

- **Nouvelle gestion du FEADER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**P. FRANCOIS** indique que la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS vise à rendre plus fluides les rapports entre l'État et les collectivités territoriales. Elle comprend le transfert des missions jusqu'à présent gérées par l'État vers les collectivités territoriales.

Les missions d'instruction et de contrôle des mesures non surfaciques du deuxième pilier de la politique agricole commune et les missions de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres sont transférées au Conseil Régional à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s'agit notamment des MAEC forfaitaires, des contrats et des chartes Natura 2000.

Le transfert comprend l'ensemble des moyens y compris les engagements de crédits de l'État sur les politiques correspondantes et les moyens humains qui y sont consacrés.

En revanche, l'autorité de gestion concernant les MAEC surfaciques (MAEC Systèmes et MAEC Localisées) demeure l'État.

- **Subvention des MAEC**

**P. FRANÇOIS** demande ensuite s'il y a d'autres questions dans la salle.

**François-Xavier RONE** fait le constat que si l'enveloppe ETAT n'est pas suffisante pour subventionner les MAEC qui pourraient être réengagées à partir de 2023, pourquoi s'investir dans la recherche de nouveaux milieux qui auront pour conséquence la réduction des aides à l'hectare.

La Chambre d'Agriculture répond que la réduction de l'enveloppe financière DRAAF concerne l'année 2023 donc pour cette année là, pas d'investissement dans la recherche d'actions nouvelles mais pour les années suivantes, ce sera possible.

**Mme MERILLON** signale que les MAEC permettent de mener des actions sur les prairies d'intérêt communautaire, mais il n'y a pas que cela. L'agriculteur peut aussi mener de son côté des actions volontaires pour préserver ses prairies ou prendre conseil auprès de l'animateur ou du Conservatoire d'Espaces Naturels 41.

#### 4. Perspectives 2022-2025

**Patrice FRANÇOIS** indique que les actions à prioriser sont celles qui seront le plus bénéfiques à l'environnement. Pour 2023, première année de la nouvelle programmation, il y aura beaucoup de demandes donc choisir les actions les plus pertinentes mais pour les années suivantes, cela devrait se stabiliser.

Il rappelle que grâce à l'implication des animateurs dans la sensibilisation, la communication et l'accompagnement des agriculteurs dans la démarche Natura 2000, les actions ont pu être menées et préservées.

Se pose maintenant la question de pérenniser cette animation sans l'appui de la communauté de communes de la Sologne des Étangs jusqu'en 2022 et pour la prochaine gestion 2023-2027. L'État ne peut pas gérer ce dossier sur une période trop longue. Il est important qu'une collectivité puisse reprendre ce volet.

**F. D'ESPINAY** rappelle que le pays de Grande Sologne n'a pas continué la maîtrise d'ouvrage car elle n'a pas suffisamment de trésorerie. Il conviendrait qu'une avance de trésorerie soit versée au départ pour l'animation.

**Mme THIBAUT** rajoute que le pays Grande Sologne a porté cette maîtrise d'ouvrage sur 2 contrats et la communauté de communes de la Sologne des Etangs sur 1 contrat. Elle propose qu'une nouvelle communauté de communes ou un pays s'y engage. Cette politique est indispensable au territoire de la Sologne.

**M. NORQUET** de la CCAS trouve regrettable que ce volet NATURA 2000, indispensable pour la reconquête de la biodiversité, puisse disparaître pour cette raison. Les propriétaires ont besoin d'être accompagnés notamment dans le cadre de la gestion de leur patrimoine.

Il soumet à Mme THIBAUT, l'idée de porter cette politique par l'ensemble des collectivités du territoire de la Sologne.

**Agnès THIBAUT** est tout à fait d'accord sur ce principe. Pourquoi pas créer une boîte financière commune afin que chaque collectivité participe à cette politique et que le temps agent soit compté. L'animation représente un poste à mi-temps qu'il faut payer.

**F. D'ESPINAY** signale que 500 000 euros en faveur de la biodiversité sont versés à l'ensemble des collectivités. Il pourrait être envisagé que chacun redistribue une partie de cette aide pour créer une unité centale.

**P. FRANÇOIS** indique que cela fait partie des origines de réflexion qui ont amené le gouvernement à confier le pilotage et l'animation politique et financière aux Conseils Régionaux. L'opportunité de ce passage au Conseil Régional pourra être une occasion d'approcher différemment cette politique.

**Olivier POITE** indique qu'il faudra mener ces réflexions avec le Conseil Régional, puisque la gestion du FEADER va être transférée au Conseil Régional à compter du 1er janvier 2023.

**Mme DORE** demande aux membres du Comité de Pilotage si une collectivité est volontaire pour se porter candidate à la maîtrise d'ouvrage de l'animation.

En l'absence de collectivité volontaire pour reprendre la maîtrise d'ouvrage, à compter du 1er novembre 2022 et jusqu'à la fin de l'année, l'Etat reprend la maîtrise d'ouvrage. Cependant, compte-tenu des enjeux et de l'importance de ce territoire, il serait très intéressant que cette maîtrise d'ouvrage soit portée par une collectivité.

**Sébastien COLAS** indique que le financement de l'animation pour la fin de l'année 2022 sera assuré par la DREAL. Le marché concernant la période transitoire (du 1er novembre 2022 à fin février 2023) est prêt.

A l'avenir afin de minimiser les coûts, il serait judicieux de recruter le personnel compétent en interne.

## **5. Proposition d'ajout d'une mesure au DOCOB**

**C. BACH** souhaite ajouter au DOCOB, une action permettant le financement d'équipement pastoral (clôture, abreuvoir, auge, abris). Les travaux financés doivent permettre de mettre en place une gestion de milieux ouverts à semi-ouverts au travers d'un pâturage.

Pour la contractualisation de cette mesure, une aide financière sera accordée au propriétaire.

Dans le cadre de la mise en place d'une clôture à mouton, celle-ci sera complétée par la mise en place d'une protection électrifiée ou d'un grillage à fils barbelés afin que les sangliers ne puissent



pas s'introduire dans le parc.

Cette nouvelle mesure est validée par l'ensemble des membres du comité de pilotage. Cette mesure sera donc rajoutée au DOCOB.

**F. D'ESPINAY-ST-LUC** indique qu'il ne souhaite pas perdre l'animateur en place compte-tenu de sa connaissance du territoire et de ses compétences. Il est donc prévu une réunion sur le sujet avec le CONSEIL REGIONAL et l'animateur ce mercredi.

**Olivier POITE** rappelle les prochaines échéances concernant l'animation. Lancement du marché d'animation préparé par la DREAL pour la fin de la période 2022, reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par le Conseil Régional des mesures non surfaciques. Le prochain comité de pilotage sera donc à organiser par le Conseil Régional.

**Agnès THIBAUT** indique qu'elle est d'accord pour rencontrer les élus afin de réfléchir sur la façon de gérer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 SOLOGNE pour les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Le directeur départemental des territoires  
adjoint,



Patrice FRANCOIS

